

5 Avril 2019

n° 46

Le Canard Mannevillais



S'il n'y avait pas d'hiver, le
printemps ne serait pas si agréable
Si nous ne goûtions pas à l'adversité,
la réussite ne serait pas tant
appréciée.

Anne Bradstreet

artiste, écrivain, poète : 1612-1672



Informations communales

Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 :

Compte Administratif 2018 : le CA laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 19.705,80 € et un excédent d'investissement de 5.470,81€. Le conseil, en l'absence de M. le Maire, et sous la présidence de Claude Debersac, valide le compte administratif 2018

Compte de Gestion 2018 : le CG 2018 est en parfaite concordance avec le Compte Administratif 2018, le conseil donne quitus à Mme la Trésorière.

Affectation du Résultat :

- o Excédent de fonctionnement cumulé de 208.278,20 € Excédent d'investissement cumulé de 5.470,81 €
- o Reste à réaliser, solde négatif de 15.375,60 € => Besoin d'autofinancement de 9.904,79 €

Subventions communales en prévision du Budget Primitif 2019 : toutes les subventions de l'année 2018 sont reconduites à l'identique sauf celle de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Veules les Roses qui passe de 50 à 100€. Validation à l'unanimité du conseil.

Tarifs de la salle des fêtes : les tarifs ne seront pas modifiés pour 2019. Le forfait pour le ménage sera de 50€ si le locataire le souhaite sinon il devra rendre la salle dans l'état où il l'a trouvé. Le coût du kWh passe à 0.17€. Le conseil valide à l'unanimité.

Subvention pour la maison médicale de Saint Valery en Caux : après débat le conseil décide à 6 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000€ pour la construction du Pôle médical.

Vote des taxes locales : le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux des taxes locales :

Taxe d'Habitation : 4.16%, Taxe Foncier Bâti : 0.50%, Taxe Foncier Non Bâti : 5.03%, Cotisation Foncière des Entreprises : 5.67%

Vote du Budget Primitif : le conseil valide à l'unanimité le BP 2019

Le BP est équilibré en dépenses et recettes à 410.343,41 € en fonctionnement et à 136.223,89 € en investissement. Montant total du BP 2019 : 546.567,30 €.

Elections Européennes le 26 mai : bureau de vote ouvert de 8h à 18h



Concours des Maisons fleuries 2019 :

La commission animation vous informe que les inscriptions sont ouvertes en mairie jusqu'au 5 juillet. Comme chaque année 2 catégories : jardins visibles de la rue et espaces verts (>ou= à 2000 m²). Le jury passera le matin du lundi 8 juillet. Cette année en raison des travaux d'assainissement à l'intérieur des propriétés, le jury sera particulièrement indulgent. En espérant vous compter nombreux pour cette édition et en vous remerciant par avance pour l'embellissement de notre village.

Directeur de la publication: Gérard FOUCHE

Rédacteur en chef:

Christian HOUDMON.

Membres de la commission : Bénédicte LEMONNIER, Claude DEBERSAC, Christophe LEJEUNE, Vincent LEFRANCOIS, Corinne LEJEUNE-LEPICARD, Didier GALLIOT.

Site internet : mairie-manneville-es-plains.fr



Les activités de la commune et de nos associations



Dimanche 24 février M. le Maire et les membres de la Commission d'Action Sociale ont convié les "anciens" de la commune au traditionnel banquet annuel. C'est en présence des doyens, Gillette JULIEN et Claude BERTIN, et des nouveaux anciens, Odile LECLERC, Véronique FONTAINE et Alain DEBUDT, que M. le Maire accueillait Xavier BATUT le député. Ce dernier a remercié la commission pour son accueil et a informé l'assemblée de l'avancement des dossiers sur lesquels il travaillait, la téléphonie mobile, la santé, la mobilité. Un excellent repas concocté par Gastronomie 76, comme à l'habitude, qui a été très apprécié par les convives. Cette journée a été l'occasion de belles rencontres et d'échanges conviviaux, et de souvenirs. Un grand merci aux membres de la commission pour la préparation de cette manifestation et en particulier à Bernadette pour les compositions florales et Bénédicte pour la réalisation des menus.

Une première pour 2019 très réussie pour le comité des fêtes ! samedi 2 mars Serge le président du comité et son équipe ont accueilli plus de 80 personnes à une soirée crêpes pour fêter la Chandeleur. La société Valentine a assuré le service restauration tandis que l'animation était confiée au DJ Cyril. La moitié des participants ont joué le jeu et se sont déguisés pour le plus grand plaisir de tous. Dès le début de soirée l'ambiance est montée rapidement pour se terminer à une heure avancée de la nuit. Des bouquets de fleurs ont récompensé les plus beaux déguisements. Bravo pour cette animation et rendez-vous pour la chasse aux œufs le 20 avril !



L'Amicale Mannevillaise a organisé son repas annuel jeudi dernier au restaurant « Le Saint Denis » à Héricourt-en-Caux. Après le petit mot de bienvenue de la présidente, un cocktail pétillant a été servi, puis les cinquante-quatre adhérents présents ont été comblés par le menu proposé par le chef : Crumble de Saint Jacques et sa crème de crustacés, filet de canette et nems de légumes, salade fromages et assiette gourmande du Saint Denis.

Ce rendez-vous fait partie des moments privilégiés de l'Amicale.

Informations sur les travaux d'assainissement

Le poste électrique pour alimenter la pompe de refoulement du Mont Grimm sera raccordé par ENEDIS fin avril. Travaux en cours : rue du Château, rue du Paradis, rue du la Cavée Verte, puis rue de l'Orme pendant les vacances de Pâques. Le service voirie de la CCCA procèdera à la remise en état des routes en mai/juin 2019. Des plateaux de ralentissement remplaceront les « coussins berlinois » dans les rues du Moulin et de l'Orme.

A partir de début avril un huissier et un technicien de la société LDTP passeront faire un constat dans chaque propriété, et valider les travaux à réaliser. Un contact sera pris par téléphone en amont de leur passage. Les travaux sur le domaine privé débuteront fin avril. Les raccordements seront réalisés dès que les travaux seront terminés et la taxe de raccordement (PFAC) d'un montant de 1 664,00€ comme indiqué lors des réunions de présentation, vous sera alors demandée. Si besoin, il vous sera possible de solliciter auprès de la Trésorerie de Cany-Barville, un étalement du règlement en envoyant un courrier avec un RIB.

Pour les propriétaires concernés, la CCCA vous réclamera le solde du coût des travaux qu'après réception des subventions de l'Agence de l'Eau. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

Dates à retenir :

- 20 Avril : chasse aux œufs pour les enfants jusqu'à 12 ans, organisée par le Comité des Fêtes
- 26 mai de 8h à 18h : Elections Européennes
- 26 mai à 11h00 : fête des Mères et des Pères à la salle des fêtes